



HAL
open science

Guerre et terre en Afghanistan

Fariba Adelkhah

► **To cite this version:**

Fariba Adelkhah. Guerre et terre en Afghanistan. Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée, 2013, 133, pp.19 - 41. 10.4000/remmm.7978 . hal-03384657

HAL Id: hal-03384657

<https://hal.science/hal-03384657>

Submitted on 19 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée

133 (2013)

Guerre et terre en Afghanistan

Fariba Adelhah

Guerre et terre en Afghanistan

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Fariba Adelhah, « Guerre et terre en Afghanistan », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*

[En ligne], 133 | 2013, mis en ligne le 28 juillet 2014, consulté le 18 septembre 2014. URL : [http://](http://remmm.revues.org/7978)

remmm.revues.org/7978 ; DOI : 10.4000/remmm.7978

Éditeur : Publications de l'Université de Provence

<http://remmm.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://remmm.revues.org/7978>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Fariba Adelhah *

Guerre et terre en Afghanistan

Mohammad Fazal Kochai, l'un des très nombreux déserteurs de l'armée afghane supposée prendre le relais des forces étrangères, en 2014, pour endiguer les talibans, se justifie en dénonçant la corruption des officiers : « Chacun s'efforce de faire de l'argent pour se remplir les poches et construire sa maison avant le départ des Américains », s'exclame-t-il¹. Ce faisant, il jette une lumière crue sur l'économie politique de la crise afghane. Les études dites « postconflit » dans le jargon de la science politique, qui ont fleuri à propos de l'Afghanistan comme au sujet d'autres situations de guerre, ont souvent une vision irénique de la démobilisation : les anciens combattants, les *warlords* sont censés rendre les armes et se reconvertir à la vie civile grâce à des programmes de réinsertion, souvent financés par la « communauté internationale ». Fort bien. Mais c'est oublier que la guerre a fréquemment été un mode d'accumulation économique que sanctionne la paix au prix d'une validation, sinon d'une aggravation, de l'inégalité sociale. Le cas afghan le démontre, où les héros du djihad contre les Soviétiques, les « résistants » (*moujahid*), les « commandants » (*qumandan*), en particulier ceux du Nord, ouzbek et tadjik, qui contrôlaient peu ou prou les principales routes d'approvisionnement de l'Armée rouge et ont pu s'enrichir par les prélèvements qu'ils opéraient sur ces dernières, se sont transformés en redoutables « pilliers de terre »². Ni les talibans

* SciencesPo-CERI.

1 *International Herald Tribune*, 16 octobre 2012.

2 Antonio Giustozzi (2006) établit une typologie plus fine entre « chefs de guerre », « commandants », « princes » et autres « hommes forts ». Article traduit et adapté par Alessandro Monsutti. Il n'en reste pas moins que ces appellations sont changeantes d'une période et d'un groupe ethnique ou d'une région à une autre. Le langage courant, auquel nous nous conformerons, ne retient guère que les termes de *moujahid* et de *qumandan*.



ni les forces étrangères ne sont parvenus à leur faire lâcher prise. Le retrait des troupes de l'OTAN, programmé pour 2014, ne fait que tourner une nouvelle page de l'histoire de cet accaparement foncier qui signale l'entrée du pays dans une forme de modernité, comparable *mutatis mutandis* aux *enclosures* anglaises ou au courant des physiocrates français, et même à l'universalisation de la propriété privée de la terre, au sens capitaliste du terme, à compter du XIX^e siècle³. Simplement, la question de la terre se pose désormais moins dans les campagnes, quelle que soit l'acuité qu'elle y revêt, ou pour certaines ethnies, que dans les villes ou dans les bourgs frontaliers, où se présentent les principales opportunités d'accumulation. En outre, les femmes en sont devenues parties prenantes.

Une ou plusieurs guerres ?

L'Afghanistan est en guerre depuis au moins 1979 (Roy, 1985 et 2004 ; Rubin, 1995 ; Dorronsoro, 2000). Mais on ne peut dissocier cette situation endémique de conflit de l'enchaînement de trois coups d'État – le renversement de Zaher Shah, et même de la monarchie, par le cousin de ce dernier, Dawoud, en 1973 ; le renversement de Dawoud et, à cette occasion, de la domination séculaire du lignage pachtoune qandahari des Muhammadzai par les communistes, en 1978 (celui de Babrak Karmal par hafizullah Amin en 1979), – et de deux invasions étrangères, celle des Russes, en 1979, et celle des Américains, en 2001. La guerre d'Afghanistan est donc un événement si complexe que se pose la question de savoir s'il doit se conjuguer au singulier ou au pluriel. En d'autres termes, sommes-nous en présence d'une guerre de trente ans, ou d'une succession de conflits distincts ?

Plaide en faveur de la première interprétation la permanence des acteurs, et notamment des *moujahid* ou *qumandan* qui ont pris les armes à partir de 1980 pour résister contre les Soviétiques. Les *qumandan* ont été les grands bénéficiaires du retrait de la Russie, en 1992. Chassés du pouvoir par les talibans en 1996 (voire dès 1994 à Kandahar), ils y sont revenus dans le sillage de Hamid Karzai. Les choses sont même plus compliquées, dans un contexte d'extrême fluidité des alignements. Certains d'entre eux se sont alliés pour un temps aux talibans, ou ne s'y sont pas opposés, avant de s'en désolidariser et de s'associer à Hamid Karzai. Tel fut le cas du général Doustoum, ouzbek sunnite⁴, ou en tout cas de son rival Abdul Malik Pahlawan, mais aussi – fait moins connu – celui de nombre de djihadistes hazara du Hazarajat ou du Nord et chiïtes : ainsi de Mohammad Akbari, l'un des chefs historiques du Wahdat, ou du père de Basir Karimi, le secrétaire de l'adjoint du préfet de la province de Balkh, et de beaucoup d'autres chefs *moujahid* du bourg de Abdara, dans le district de Charkent, au sud de Mazar-i Sharif, ou encore

3 Sur l'histoire agraire du pays, cf. Sistani, 1367/1988 et 1362/1983 ; Ranjbar, 1364 /1985 ; Ghoobar 1388/2009 ; et bien sûr les divers travaux de Liz Alden Wily, experte reconnue de la question.

4 « Az dashthay-i faryab ta qafilaha-i salang » *Afghanistan*, V (16), sonboleh 1377/1998, p. 10-13 et 62-69.

de Bolkhab (dans la province de Sar-i Pol) et de Darra Souf (dans la province de Samangan), qui ont rendu leurs armes aux talibans et ont vécu en paix avec eux jusqu'à leur départ, en se réclamant du précédent de l'imam Hassan qui avait refusé le martyre, au contraire de son frère l'imam Hussein. Les talibans eux-mêmes n'ont pas quitté la scène après l'intervention américaine de 2001 et demeurent une composante essentielle du jeu politique, aussi bien dans les rangs de l'administration Karzai que dans ceux de l'insurrection qui la conteste (A. Baczko⁵).



Fig. 1 - Shahrak-i Omid-i Sabz : les effigies des mujahid trônent dans les institutions et dans les cités d'habitation *

Par ailleurs chacune des séquences de la guerre d'Afghanistan naît de ses épisodes précédents par enchaînement, ce qui confère au conflit trentenaire son unité, sa cohérence et son intelligibilité. Ses acteurs étrangers sont eux aussi stables, en particulier du point de vue des intérêts stratégiques qu'ils poursuivent : le Pakistan voit dans l'Afghanistan l'un des théâtres d'opération de sa rivalité avec l'Inde, et l'accord Durand relatif à la zone frontalière de neutralité, dans l'aire de peuplement pachtoune, reste contesté ; l'Iran convoite une influence d'autant plus naturelle qu'il a exercé sa souveraineté ou sa suzeraineté sur l'ouest de l'Afghanistan jusqu'au milieu du XIX^e siècle ; la Russie discerne en celui-ci l'une des clés de son emprise sur l'Asie centrale, sinon un accès aux mers chaudes. Dans ce concert, ou cette cacophonie, des nations, seuls les Américains, paradoxalement, apparaissent comme de nouveaux joueurs, encore qu'ils aient prodigué leur aide au développement dans les années 1960-1970 (Ranjbar, 1365/1986) et soutenu les *qumandan* contre les Soviétiques dans les années 1980. Actuellement, leur objectif est limité, bien qu'ils lui consentent des moyens considérables : il s'agit dans leur esprit d'éviter la reconstitution d'un pouvoir allié d'Al Qaida – préoccupation certes légitime vue de Washington depuis le 11 Septembre, mais qui reste marginale par rapport à la complexité de la société afghane.

Il est né de cette permanence des acteurs, tant nationaux qu'étrangers, et de cet enchaînement des périodes, une conscience politique assez structurée et unanime. D'une part, la responsabilité de la guerre incombe « aux autres », à toutes ces puissances qui convoitent les richesses ou la position du pays et auxquelles certains « se vendent ». D'autre part, les Afghans sont enclins à privilégier

5 Les noms en italique et entre parenthèses dans le texte renvoient aux auteurs de ce dossier.

une lecture ethnique de la guerre, dont la prééminence pachtoune est l'élément décisif : la conscience nationale ferait défaut et les divisions régionales, tribales ou confessionnelles seraient insurmontables. Lecture biaisée et partielle, à n'en pas douter, qui fonctionne bien, en creux, comme une conscience nationale et qui occulte d'autres communautés d'expérience à travers les péripéties de la guerre : par exemple celle de la vie dans les camps de réfugiés au Pakistan, et dans des quartiers ou des banlieues spécifiques, en Iran, formes de regroupement dont les cités (*shahrak*) qui caractérisent l'urbanisme contemporain à Kaboul et dans les grandes villes du pays sont en quelque sorte les surgeons ; l'expérience, aussi, de l'émigration dans le Golfe, en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux États-Unis, en Australie ou, accessoirement, dans d'autres pays occidentaux.

Néanmoins, en trente ans, la guerre d'Afghanistan a connu plusieurs ruptures qui nuancent la thèse de son unité. Chacun de ces moments se caractérise par une forte singularité. Le djihad contre les Soviétiques a été pour ainsi dire unanime. Aussi les déchirements des *qumandan*, dans la période 1992-1996, ont-ils été vécus de façon traumatique dans une large partie du pays, et le retour à la paix civile, que les talibans ont assuré, a contribué à la légitimité et en tout cas à l'acceptation de leur pouvoir, que seule une intervention étrangère a renversé. De ce point de vue, l'administration de Hamid Karzai est censée incarner un équilibre, fût-il fragile, et une forme de réconciliation, entre la majorité des protagonistes de la vie politique afghane, des communistes aux talibans en passant par les *moujahid*, et entre les différentes phases de l'histoire de ces quatre dernières décennies, encore qu'il faille distinguer diverses périodes du nouveau régime, de 2002 à aujourd'hui.



Fig. 2 - Une école de filles à Chaghcharan*

En outre, la société afghane a connu de profonds changements, du fait de la progression démographique, des déplacements de populations, de l'urbanisation et, depuis 2001, d'une modernisation qui n'est pas que cosmétique et qui se traduit notamment par l'ouverture de nombreux établissements universitaires et écoles privés, en particulier par d'anciens *qumandan* : ainsi, par exemple, des instituts Mashal (la Flamme), fondé en 2009 par Ahmad Shah Ahmadzai, le ministre des Affaires étrangères de Burhannuddin Rabbani et le leader du parti Eqtedar-i melli ; Davat (Mission), créé la même année par Abdul Rasul Sayaf, député de l'Assemblée nationale et leader du parti de l'Unité islamique, devenu

celui de la Mission islamique ; Khatamolnabiyeen, ouvert en 2007 par le sheykh Asef Mohseni, le leader du parti Harakat-i Islami. L'un de ces changements sociaux a été l'ampleur des remises envoyées par les émigrés, grâce au système de *hawala*, puis, depuis 2001, le retour d'une partie de ceux-ci (Munzele Maimbo, 2003 ; Monsutti, 2004 ; Adelpkhan et Olszewska, 2007 ; Jayawardhana et Jayaweera, 2011). Remises et retours ont œuvré à une transformation générale de l'économie, des rapports sociaux, de l'organisation urbaine, du paysage éducatif et même de la combinatoire ethnique, notamment dans le domaine matrimonial et dans celui des affaires (N. Majidi, G. Scalettari).



Fig. 3 - Les universités privées, ici Salam à Kaboul*

Les changements sociaux que la guerre a engendrés sont tels que l'on peut se demander si celle-ci n'a pas fait fonction de révolution. En tout cas, la domination historique des Muhammadzai n'y a pas survécu. Plusieurs des dirigeants qui se sont succédés au pouvoir, ou qui ont occupé les premiers rôles de *qumandan*, depuis la chute de Dawoud, et qui sont aujourd'hui considérés comme des héros nationaux, n'étaient pas des Pachtoune. Et si les dirigeants communistes, dans leur majorité, ou Hamid Karzai le sont, ils ne sont pas pour autant issus du lignage royal, et même s'y sont opposés. Il y a bel et bien eu un glissement de l'épicentre de la classe politique, dont l'ascension des Tadjiks ou des Ouzbeks et l'intégration des Hazara, ou de familles ismaéliennes comme celle des Naderi, dans le jeu national ont été des manifestations éclatantes. Reste à savoir si, derrière cette « révolution » politique, se cache, sinon une révolution sociale, du moins une altération des lignes de l'inégalité, y compris dans les rapports de genre ou entre les générations, en particulier dans le contexte qu'ont créé l'intervention américaine et l'irruption de nouveaux acteurs, tels que les ONG occidentales, les investisseurs étrangers ou les émigrés.

Cependant, l'idée de révolution, associée à cette guerre de trente ans, risque d'être trompeuse, dans la mesure où elle laisse le sentiment d'un changement linéaire et cohérent, du passage d'un ancien régime à un nouveau. Or, nous l'avons vu, les continuités sont patentes, des années 1970 à aujourd'hui. Et, surtout, rien ne permet de déchiffrer les événements à l'aune nationale. Ce qui frappe, c'est l'hétérogénéité des situations provinciales, voire locales. Tout d'abord, chaque région se caractérise par une forte singularité du point de vue de la géographie humaine et même physique, du point de vue des rapports sociaux et de l'organisation

économique, du point de vue également de l'histoire et des relations que celle-ci a établies entre le centre et les périphéries – singularité d'autant plus grande que le sous-développement du pays n'a pas facilité les échanges, et donc l'émergence d'un marché ou d'une culture unifié (A. Pain). Il est révélateur que la plupart des forces sociales, politiques et militaires n'ont pas eu d'implantation nationale, à l'exception peut-être des communistes : les *qumandan* et les partis islamiques opéraient à partir de *qawm* (lignages) ou de fiefs régionaux, les talibans ne faisant pas exception. La guerre a ainsi suivi un cours très différencié d'une province à l'autre, comme l'attestent la sanctuarisation du Panjchir par Massoud ou de la région de Chahar Burjak dans le Nimroz, la domination sans partage d'Ismaël Khan sur Herat, le refuge de Rabbani à Takhar, la résistance de Ghor aux talibans, et l'audience de Molla Omar à Kandahar. Mais nous verrons que, derrière cette diversité politique, se cache aussi une très grande hétérogénéité sociale et économique que ni la guerre ni l'islam ne sont parvenus à simplifier, bien au contraire.

On ne prête qu'aux riches ! En l'occurrence aux talibans

Le décryptage du conflit afghan – et le discours de légitimation de l'intervention occidentale après les attentats du 11 septembre 2001 – ont mis en avant l'antagonisme entre la menace terroriste (Al-Qaida, les talibans) et les forces résistant à ce danger, qu'elles soient afghanes (la coalition née de la Conférence de Bonn) ou étrangères (les États-Unis, l'OTAN). Derrière cette dichotomie se sont cachés des enjeux strictement locaux qui ont conféré à la guerre l'essentiel de sa signification politique et sociale pour les combattants eux-mêmes, comme l'avait très tôt montré Olivier Roy à propos des années 1980, en insistant sur l'importance des liens lignagers (*qawm*) dans les alignements politiques et militaires (Roy, 1985). Il en est largement ainsi aujourd'hui : on fait porter aux talibans la responsabilité de violences qui renvoient à des logiques locales et particulières, sur lesquelles se greffent ces derniers sans véritablement les créer, et auxquelles ils sont parfois étrangers.

De ce fait, il n'est pas certain que la bonne question ait trait au risque, ou à la probabilité, d'une victoire militaire des talibans après le retrait des troupes américaines en 2014. Celle-ci est évidemment possible. Mais elle sanctionnerait un effondrement interne du régime en place que peuvent provoquer dès 2013 le débauchage de nombreux agents afghans des ONG à l'approche du retrait des forces étrangères, le tarissement des sources de revenus que celles-ci engendrent (salaires, loyers), l'éclatement de la bulle immobilière en 2011 et la désorganisation des réseaux de redistribution de l'aide internationale sur laquelle repose le patronage politique, social, éducatif et militaire des hommes politiques, des *qumandan* et des notables. Il est peu probable que le recrutement de quelque 11 000 policiers locaux (*polis-i mahalli*) - 30 000 d'ici 2014 - suffise à écarter ce risque, si tant est qu'il ne l'accélère pas puisque ces miliciens, associés par la population aux fiers à bras

d'antan (*arbaki*⁶), se distinguent par leurs exactions (perquisitions dans les maisons, vols, viols, enlèvements).

La violence, aujourd'hui, n'est pas provoquée par les seuls talibans, même si on leur en fait porter le chapeau (ou plutôt le *longi*, le turban). Par exemple, on ne peut toujours leur imputer l'insécurité dans les provinces de Ghor, de Khost ou de Herat. La fermeture de 70 % des écoles de ces territoires trouve ses origines dans le kidnapping des élèves pour obtenir des rançons (la valeur des garçons est de loin supérieure à celle des filles...) ou pour modifier le rapport de force dans des litiges locaux de nature foncière ou autre. Ainsi, à Herat, le bazar a fait grève pendant trois jours du mois de Ramadan, en 2012, pour protester contre de tels agissements. De même, les affrontements armés opposent les troupes des « commandants » qui se partagent le contrôle de la province de Ghor (seuls deux gouvernorats sur dix sont restés sous l'autorité de l'État central), ou encore les paysans sans terre (*zayreza*) aux *sardar* (les grands propriétaires) taimani (du nom de la ville de Taiman). Ils y sont également la cause des vols de bétail (1 200 moutons aux environs de Chaghcharan au printemps 2012, par exemple) ou de motocyclettes (seules à même de circuler sur les pistes). Dans le gouvernorat de Bagrami, à l'est de Kaboul, ou à Deh Sabz, au nord de la capitale, ce sont des tribus de nomades pachtones (dits *kuchi*), qui se disputent les pâturages, désormais en partie construits, sans que les talibans soient impliqués (*N. Miszak & A. Monsutti; H. Nicolle*). Dans le gouvernorat de Behsud, dans la province du Wardak, c'est également l'accès aux pâturages des *kuchi* surarmés qui donne lieu, depuis 2007, à des heurts entre pasteurs pachtones, parfois désireux de se sédentariser, et paysans, ayant provoqué le déplacement de 60 000 personnes (*L. Alden Wily*). Et, à Herat, l'opposition entre les Herati et les habitants de la cité de Jibril, peuplée de migrants, s'est cristallisée sur la construction de la rue de desserte, puis sur le nom qui lui a été donné – rue Shahid Mazari, l'ancien leader du parti hazara de l'Unité, assassiné par les talibans – exprimant plus une distinction entre « autochtones » et « allochtones » qu'entre partisans de l'administration Karzai (ou Ismaël Khan) et talibans.

La lutte factionnelle et politique entre les *qumandan* ou entre les notables, anciens et nouveaux, reste donc un moteur majeur de la « guerre civile » (*jang zatolbeyni*) qui déchire le pays sans que les talibans en soient forcément des acteurs de premier plan : soit parce que leur suprématie militaire et politique est telle, dans les régions qu'ils contrôlent plus ou moins, dans le « Grand Sud » (Kandahar, Helmand, Nimroz, Zabol, Jalalabad), ou sur la route reliant Bamyan à Kaboul (Wardak), ou encore dans le Nord (Takhar, Kunduz), qu'aucune force

6 *Arbaki* est un terme pachtonne qui désigne les « protecteurs » ou les hommes en arme locaux, jadis chargés de la défense des frontières du royaume, dans le cadre de son gouvernement indirect, ou engagés dans les guerres civiles inter ou intra dynastiques. Dans les faits, les *arbaki* sont les fiers à bras du cru qui créent souvent eux-mêmes le besoin de protection qu'ils sont censés assurer ! Dans le cadre de la lutte contre les talibans leur rôle varie grandement d'une région à l'autre, et semble plus apprécié dans le nord du pays que dans le Sud pachtonne, où ils rivalisent de violence avec les forces qu'ils sont supposés réprimer.



afghane n'y va leur chercher noise ; soit qu'ils n'ont pas d'implantation locale réelle (par exemple dans la province de Ghor et dans le Hazarajat, qui comptent peu de Pachtounes). Paradoxalement, les zones tenues par les talibans sont ainsi plus calmes que le reste du pays, parce que la guerre les épargne relativement, hormis les opérations militaires étrangères, et aussi parce que leur mode de gouvernement des conflits, en dehors de l'ingérence de l'État, est un facteur de paix sociale relative, de préservation de la sphère privée, de liberté du commerce, voire de prospérité, à l'aune afghane (A. Baczko ; A.R. Sadeghi) : des cités modernes, approvisionnées en électricité et en eau courante, s'y construisent, avec leurs stades et leurs terrains de cricket – par exemple dans les cités Ghazi Amanullah, à proximité de Jalalabad, et Aino Mina, à Kandahar – avec leurs parcs, leurs centres culturels ou commerciaux ou encore hospitaliers ; des investissements étrangers y sont accueillis, notamment dans la téléphonie mobile. En réalité, la contre-société taliban est insérée dans la société afghane, au moins sur une partie du territoire, plutôt qu'elle ne constitue une zone « libérée » aisément identifiable, sinon sous forme de poches.

La mise en exergue de la menace taliban est en partie due aux discours (et aux actes) des partenaires non pachtounes de la coalition que préside Hamid Karzai et qui se targuent volontiers d'avoir résisté au gouvernement de Molla Omar. L'Alliance du Nord, le Front uni, notamment, est prompt à dénoncer l'appartenance à la mouvance taliban de toute personnalité pachtoune un peu conséquente dont la cooptation serait susceptible de lui porter ombrage, de nuire à ses intérêts ou de raviver les meurtrissures de la guerre civile de 1992-1996, et à dramatiser en conséquence le danger.

Mais l'emprise réelle des talibans sur le pays est certainement exagérée. Et, surtout, l'appréciation de cette dernière doit partir de la distinction, opérée par nombre d'Afghans, entre les talibans pakistanais (ou agissant à partir du Pakistan) de Haqqani, militaristes, plus ou moins instrumentalisés par l'ISI, et les talibans du cru se réclamant de Molla Omar, expression d'un conservatisme social qui n'exclut pas toute adhésion à la modernité et qui peut être quietiste. Les Afghans font également la différence entre des bandes talibans s'illustrant dans diverses formes de brigandage, d'extorsion ou de destruction, notamment des écoles, et les talibans qui jouent la carte de la justice de proximité au nom de la protection de la coutume (*rawaj*) et de la médiation sociale, dont ils tirent d'ailleurs de substantiels profits, et qui s'avèrent capables, au contraire de l'État, de rendre exécutoires leurs arbitrages, comme à Ghazni, en mars 2012, à l'occasion d'un différend de voisinage (*shafa*) entre Zargar et Qalati⁷ ; ou encore entre les talibans *fashion*, modernes dans leur comportement bien qu'ils portent barbe et *longi* noirs, et les talibans *nektai*, arborant cravate et gravitant dans l'entourage de Hamid Karzai. Autrement dit,

7 [http://www.8am.af/index.php?option=com_content&view=article&id=25270:1391-02-11]. Voir également, sur le système judiciaire étatique ou coutumier, International Crisis Group, *Reforming Afghanistan's Broken Judiciary*, Asia Report n°195, 17 novembre 2010 et Norwegian Refugee Council, *A Guide to Property Law in Afghanistan*, Oslo, septembre 2005.

le talibanisme peut être synonyme de modernisation conservatrice et revêtir une dimension sociétale plutôt que politique, notamment dans son rapport à l'émigration et au libéralisme économique ; il peut être notabiliaire, voire bourgeois, plutôt que révolutionnaire et djihadiste ; au gré des itinéraires individuels et des réseaux d'alliance, il peut à la limite fournir des recrues à la nouvelle police locale destinée à le réprimer. En bref, le talibanisme est à géométrie variable.

Une violence sociale aux mille visages

Si l'on considère que la question taliban ne constitue pas l'alpha et l'oméga de la guerre (ou de la paix), reste à identifier les sources de la violence qui déchire le pays. Elles sont de divers ordres, que semble dominer la question foncière dans la mesure où celle-ci en constitue l'enjeu principal depuis plusieurs décennies, en partie parce que la terre (ou l'immobilier) ont fourni les principaux moyens de recyclage des remises des migrants (*remittances*), de l'aide internationale et de l'argent de l'opium depuis les années 1970. Les conflits susceptibles de faire parler les armes que l'on observe aujourd'hui, à l'échelle provinciale ou locale, sont, souvent simultanément :

- des contentieux relatifs à l'héritage entre frères, entre cousins, entre un père et ses enfants⁸ (*A. Baczko*).
- des tentatives d'extorsion d'argent, au sein des lignages, de la part des parents démunis, au détriment des citadins aisés, dans un contexte d'accroissement des inégalités sociales que la présence étrangère a considérablement creusées en multipliant les opportunités d'enrichissement pour une petite minorité.
- des conflits de voisinage (*shafa*) entre familles, entre villages, entre tribus, et même entre l'instance locale ou tribale et l'État lorsque celui-ci entend utiliser ou redistribuer des terrains, souvent infertiles, à des fins de construction ou d'équipement, dès lors que la loi tant coutumière qu'islamique reconnaît un droit à l'intimité, et donc au choix de son voisin, qui se traduit par des droits de préemption en cas de cession d'une terre mitoyenne (*W. Mumtaz*).
- des conflits entre paysans sédentaires et nomades (qualifiés à plus ou moins bon escient de *kuchi* dans la littérature internationale), généralement – mais

⁸ La question de la condition féminine se pose ici avec acuité. Bien que cela ne soit pas souvent relevé, l'exclusion des femmes de l'héritage, dans les faits, dramatise la question foncière en multipliant les sources de conflit au sein des familles et entre les familles. En effet, les femmes n'ont pas la capacité administrative de faire enregistrer à leur nom des titres de propriété, et par ailleurs se voient dissuadées de réclamer la part d'héritage à laquelle elles auraient droit du point de vue du *fiqh*, au nom de l'« honneur » (elles sont censées la remettre à leurs frères, et dès qu'il s'agit d'honneur, le crime n'est pas loin !). La difficulté s'est accrue en raison de l'appréciation de la terre à la suite de la généralisation de la culture, particulièrement lucrative, du pavot, du retour des émigrés et de la présence massive des étrangers en conséquence de l'intervention militaire de 2001. Or, dans le même temps, les femmes disposent de nouvelles ressources éducatives ou salariales qui les amènent, pour certaines d'entre elles, à revendiquer leurs droits : les unes ont été scolarisées en Iran ou dans les madrasas qui ont fleuri depuis la chute des talibans, les autres sont employées par les ONG ou les entreprises étrangères et dans les administrations.



non systématiquement – pachtounes, bénéficiaires de droits historiques de pâturage pendant la transhumance, que la pénurie de terres arables et la pression démographique peuvent remettre en cause, mais aussi impliqués dans la contrebande, voire le convoyage de l’opium⁹ (*L. Alden Wily*).

- des conflits de compétences entre institutions – les différents échelons de la justice, l’administration centrale, territoriale ou locale, les ministères –, dont les décisions contradictoires (et éventuellement monnayées) nourrissent les litiges et rendent inextricables les situations, et qui habillent fréquemment des tensions interethniques au fil des origines de leurs responsables.
- des conflits de génération ou de genre qui portent sur l’accès à l’éducation et au marché de l’emploi, sur le style de vie, sur la conception de la famille, sur la contraception (et singulièrement sur la vasectomie, que répugnent à pratiquer les hommes), et qui sont lourds de drames ou de tragédies (immolations de femmes, fuites, enlèvements, meurtres).
- des conflits entre les réfugiés ou les émigrés, de retour ou de passage au pays, et ceux qui y sont restés durant la guerre contre les Soviétiques ou sous le régime taliban, conflits dont l’occupation des terres ou des immeubles un moment abandonnés, l’accès au marché de l’emploi public, les conditions de rapatriement et de relogement dans des cités mal conçues, mal construites et mal localisées, le financement de nombreux établissements scolaires ou universitaires ouverts aux filles sont les principaux prétextes (*N. Majidi ; G. Scalettaris*).
- des conflits entre dariphones et pachtophones (plus qu’entre chiïtes et sunnites, bien que cette dimension soit généralement soulignée, à mon avis de manière très exagérée)¹⁰.
- des conflits interethniques ou interidentitaires, notamment entre Hazara et Sayyed, ou entre Tadjiks et Pachtounes, qui renvoient à des statuts sociaux et à des contentieux historiques de nature économique et politique plutôt qu’au simple choc d’identités culturelles, et dont il faut souligner la relativité, voire la contingence, certains groupes s’étant « pachtounisés » pour intégrer les réseaux de pouvoir ou d’influence de la monarchie – à l’instar des *pîr* de la Nakhsibendiyya ou de la Qadiriyya – ou mettant en avant aujourd’hui d’autres obédiences jugées politiquement plus porteuses¹¹.
- des conflits entre autochtones et allogènes, comme par exemple à Herat, entre Hazara chiïtes et Herati sunnites ou chiïtes, en 2006.

9 Pour une mise en perspective historique, voir Nancy Tapper (1983) ; pour une déconstruction de la catégorie des *kuchi*, qui est tout sauf évidente et ne constitue décidément pas une appellation contrôlée, voir la mise au point de Richard Tapper (2008).

10 Voir par exemple le conflit autour du nom de l’université de Balkh, qui s’est soldé par des émeutes et un mort à l’automne 2008.

11 Voir par exemple Robert Leroy Canfield, (1973 : 90-91) qui relate la conversion au sunnisme et la “tadjikisation” d’un jeune Hazara désireux de récupérer des terres dont il estime avoir été spolié par son oncle à la mort de son père.

- des conflits politiques et factionnels remontant à la guerre contre les Soviétiques et aux convulsions de la fin des années 1970, dont les affrontements entre les *qumandan* sont l'expression majeure, mais qui trouvent leurs répondeurs au niveau micro-local.
- des contentieux d'ordre matrimonial, à la suite de l'enlèvement d'une femme, d'un adultère ou d'un différend portant sur le paiement de la dot ou la propriété d'une terre, qui enclenchent la spirale de l'émigration et des vendettas (*bad dadan*) entre familles ou entre tribus, éventuellement de confessions différentes, migrations et règlements de comptes qui à leur tour auront des conséquences foncières.



Fig. 4 - Enfants des cités à Herat*

Sous ces différentes formes, la violence sociale entretient un rapport privilégié avec la question foncière qui représente en elle-même l'un de ses principaux motifs, au point que l'on peut y voir non la cause unique, mais la vraie rationalité de la guerre civile depuis la fin des années 1970 (A. Miszak & A. Monsutti). Plusieurs facteurs y ont contribué : les limites du cadastre qui, en 1979, ne couvrait qu'un tiers des ressources foncières ; la succession et la sédimentation de lois et de réformes agraires depuis les années 1960, qui ont ouvert des opportunités d'acquisition sur lesquelles il est impossible de revenir, même si chacun souhaite abroger les mesures de radicalisation de la réforme agraire de 1976, prises en 1978 ; la mise sur le marché, la dévolution à des parents, voire la confiscation, d'une partie des propriétés détenues par les *khan* après que la loi eut fixé à 30 hectares la superficie maximale des domaines ; le statut incertain des propriétés des réfugiés, des déplacés et des émigrés ; les conflits de compétence entre les détenteurs de pouvoir ou entre les administrations ; et, bien sûr, les stratégies d'accaparement de la terre que les différents protagonistes de la guerre ont mises en œuvre au gré des armes, dans ce contexte d'embrouillamini ou de vide juridique, administratif et social, notamment entre 1992 et 1996 et au lendemain de la chute des talibans, avant que ne soit formé le gouvernement provisoire de Hamid Karzai (P. Centlivres & M. Centlivres-Demont). Vide d'autant plus abyssal que cette société musulmane

n'est pas régie par la *figh* dans le domaine foncier, contrairement à ce que l'on entend souvent dire, mais par un droit coutumier (*ravaj*) qui privilégie les hommes sur les femmes, les frères sur les fils, les aînés sur les cadets, le fusil sur le papier, et qui souvent stigmatise les transactions foncières. Par ailleurs, la loi islamique est elle-même fréquemment en contradiction avec la loi d'une République pourtant islamique : ainsi, la première reconnaît la propriété d'une terre à celui qui l'occupe et la fait fructifier au bout de dix ans, celle de l'État au bout de trente-cinq ans – différence significative dans un pays où tant de gens ont dû quitter leur village ou leur ville pour n'y revenir qu'après le départ des Soviétiques ou des talibans (A. De Lauri ; A. Pain). L'aide étrangère, qui se greffe sur ce désordre foncier, le complique davantage : certains bailleurs de fonds – par exemple la Banque asiatique de développement – se fient aux arbitrages des notables pour lancer des projets, sans prendre en considération les éventuels titres de propriété qui pourraient leur être opposables.

Mais, une fois énoncée cette perspective d'ensemble sur l'importance de l'enjeu foncier sous-jacent à la guerre, force est de reconnaître l'extraordinaire diversité des situations d'une province ou d'une localité à l'autre, des modes d'appropriation de la terre et des moyens de résolution des conflits.



Fig. 5 - Le rêve afghan, en matière de cité d'habitation, est toujours un peu américain... ou turc?*

Ceux-ci interviennent d'abord dans des contextes différents. Le premier d'entre eux est celui de l'urbanisation rapide qui s'est enclenchée après la chute des talibans et le retour des émigrés, singulièrement à Kaboul, Kandahar, Herat, Mazar-i Sharif et Jalalabad, les cinq principales agglomérations du pays, étant entendu qu'il convient de faire une place particulière au projet de Grand Kaboul, à Deh-i Sabz, sur lequel ont successivement travaillé Français et Japonais, dans les pas... des Russes (N. Miszák & A. Monsutti ; W. Mumtaz). Mais d'autres villes sont concernées, notamment les « ports » (*bandar*) qui donnent accès aux pays voisins et par lesquels transitent les échanges internationaux : les bourgs frontaliers eux-mêmes, tels que Islam Qala, Hairatan, Torkham, et les agglomérations qui les administrent et drainent les affaires, telles que Herat, Balkh, Jalalabad. La construction de logements, d'entrepôts ou de zones industrielles, d'équipements sportifs, de *shopping malls*, de *guest houses* et d'hôtels, de salles de mariage, de complexes religieux a entraîné une forte demande foncière qui a aiguisé nombre d'appétits.



Fig. 6 - Les salles de mariage fleurissent partout dans la ville: ici, Sarak-i Darulaman*

L'un des phénomènes saillants a été l'aménagement de quartiers entiers sous forme de cités résidentielles, notamment à l'initiative des *qumandan*, y compris, pour certains d'entre eux, pendant la période taliban durant laquelle ils ont effectué des transactions avantageuses en dollars depuis leur exil en profitant du marasme du marché. C'est par exemple ainsi que Haj Nabi Khalili, un *qumandan* hazara, le frère de Karim Khalili, le second vice-président de la République, a acquis le quartier de Shahrak-e Omid-i Sabz, dans l'ouest de Kaboul, au début des années 1990, sans que l'on sache très bien la part qu'il a achetée et celle qu'il a occupée par empiètements successifs, notamment sur un terrain du ministère de la Défense, voisin. Il l'a revendu par parcelles, l'a viabilisé au début des années 2000 et y a installé des usines, des centres commerciaux, des équipements sportifs. De même, la destruction du vieux quartier historique de Shir Pour, dit Shir Chour (littéralement Shir pillé) au cœur de Kaboul, en 2003, a permis la construction de fastueuses villas par les hommes politiques du nouveau régime (en revanche, la cité de Aria, sur la route de l'aéroport, a été construite par un expatrié au Canada, sur des terrains vierges et, pour autant qu'on puisse le savoir, achetés plutôt que confisqués.) À Kandahar, Mahmoud Karzai, l'un des frères du Président, s'est associé à des Canadiens pour aménager la cité d'Aino Mina sur un terrain appartenant (de nouveau) au ministère de la Défense. Herat et Mazar-i Sharif ont également connu des booms immobiliers importants qui se sont eux aussi traduits par la construction de complexes résidentiels ou la viabilisation de lotissements : à Herat, ceux de Shahrak-i Kohdestani (aménagé par Pahlevan Sattar), de Shahrak-ul Reza, de Shahrak-i Jibril, de Shahrak-i Haj Qorban (aménagé par Haj Qorban), de Shahrak-i Ariana ; et, à Mazar-i Sharif, ceux de Shahrak-i Khalidibn-i Vali – connu sous le nom de Shahrak-i Nur et édifié par le *qumandan*-préfet Mohammad Ata Nur –, de Shark-i Azadi – aménagé par un parlementaire, Alam Khan Azadi –, de Shahrak-i Edalat – construit par la fondation Bayat (du nom du groupe ethnique) –, sans compter l'ouverture de nombreux *malls* ou *markit* (de l'anglais *market*), un trait marquant de la métropole du Nord. À Jalalabad, c'est un djihadiste, Mowlawi Yunis Khales, qui a bâti la très résidentielle cité de Hejrat, dans le district 5. Même sur la route Jalalabad-Torkham, à proximité de Samar Khail, lieu d'affrontement majeur entre les djihadistes et l'Armée rouge, on peut aujourd'hui admirer la cité de Ghazi Amanullah, qu'a fondée Hadji Najib Zarrab, un homme d'affaires afghan de Dubaï.





Fig.7 - Kefayat*

Un autre cas de figure est celui des zones minières ou archéologiques qui ont incité des opérateurs politico-militaires à prendre le contrôle de la terre par différents moyens : ainsi, Abdul Rasoul Sayaf, le *qumandan* de l'Unité islamique (ittihad-i islami), s'est approprié le site de Paghman, où il a exploité les fouilles pour exporter au Pakistan des pièces d'antiquité, pendant que le *qumandan* Massoud tirait profit des gisements d'émeraude et de lapis lazuli dans la vallée du Panjchir et dans le Badakhshan. Enfin, rappelons-le, la culture du pavot a résulté en une appréciation des terres arables qui a certainement conforté les réticences traditionnelles à l'encontre des transactions foncières, en même temps qu'elle aiguïait la demande, voire les stratégies d'accaparement.

Les techniques d'appropriation et de mise en valeur du foncier sont variables. La plus élémentaire, et non la moins efficace, est le recours à la violence armée que banalise la situation de guerre. Les états de service pendant le djihad constituent un autre mode d'accaparement qui n'est d'ailleurs pas exclusif du premier : il est légitime que les héros soient récompensés de leur peine et se réinsèrent dans la paix. Ensuite survient le maquis impénétrable de tous les arrangements plus ou moins contractuels, oraux ou écrits, souscrits pendant trente ans de guerre, de déplacement des populations, d'exil et d'émigration : les ayants droit d'une terre qui l'ont quittée ont pu la confier à un parent ou à un voisin et vouloir la récupérer à leur retour ; un réfugié ou un émigré a pu acheter ou vendre une parcelle depuis l'étranger ; un cultivateur a pu occuper des champs abandonnés – autant de situations qui donnent lieu à des contentieux dans un contexte d'extrême informalité des accords ou des désaccords faute d'enregistrement, de bouleversements politiques et militaires, de renchérissement de la terre compte tenu des nouvelles conditions économiques, de sédimentation des lois agraires, de mutation de la famille. De ce point de vue, l'émigration, au même titre que la guerre, est la toile de fond de la question foncière en Afghanistan, étant entendu que les deux phénomènes se sont historiquement confondus : elle a provoqué un afflux de remises qui a créé une véritable bulle dont l'avenir dira si elle est spéculative.

En outre, les modes capitalistes classiques d'appropriation de la terre, par le biais d'un acte de vente dûment enregistré, et éventuellement d'un crédit bancaire, sont susceptibles d'être utilisés, au moins dans les grandes villes, mais aussi d'être

dévoys : les actes de propriété peuvent être frauduleux – sont apparus sur le marché un nombre impressionnant de titres remontant au Raj britannique ! – et les crédits bancaires ne sont pas toujours voués à être remboursés par les puissants ou les gens en arme.



Fig.8 - Les centres commerciaux sont toujours visités par les femmes. Ici, à Herat*

Enfin, les modes de valorisation de la terre se confondent parfois avec leur mode d'appropriation. Le meilleur exemple en est le *waqf* (bien de mainmorte) dans les domaines de l'éducation et de la religion. Mais les cités résidentielles ou de villégiature, par exemple à Qerqa, au nord-ouest de Kaboul, sur la route de Paghman, en fournissent d'autres illustrations : l'accaparement d'une zone foncière en friche, en vue de son lotissement en *gated community*, après viabilisation, ouvre à l'opérateur une formidable opportunité d'enrichissement que décuplent, d'une part, la location ou l'adjudication de commerces, d'autre part, la fourniture d'électricité, d'eau et de sécurité, sans compter les multiples commissions dont sont prodigues les chantiers de BTP. Autant dire que ces territoires urbains ont été des gisements de richesses pour les entrepreneurs politico-militaires qui ont pu en prendre le contrôle, à des prix dérisoires et parfois sans rien payer du tout, et les marchandiser à leur profit. Non parfois sans répugner à des procédés illicites : ainsi de deux frères de Jalalabad, vraisemblablement hommes de paille du préfet, qui prélèvent frauduleusement l'électricité sur le réseau public pour la revendre au prix fort de 60 afghani le kW – son prix public est de 1 afghani le kW – aux habitants de certains quartiers de la ville, sous le couvert d'un groupe électrogène en trompe l'œil dont le bruit est enregistré sur un magnétophone pour faire illusion ! Le profit réalisé s'élèverait à 400 millions d'afghani par été... On peut également s'interroger sur les conditions dans lesquelles ont été vendues des parcelles dans le corridor ABC, le long duquel est construite une ligne à haute tension entre le Tadjikistan et Poli-i Khomri, le chef-lieu de la province de Baghlan, financée par la Banque asiatique de développement, sans que les acquéreurs en aient été préalablement tenus informés – ce qui suscite aujourd'hui d'importantes mobilisations –, ou sur le montage qui a permis au préfet de Balkh, le *qumandan* Mohammad Ata Nur, d'aménager à titre privé une cité grâce à l'aide étrangère et au réseau public d'électricité.

Si l'appropriation foncière semble bien être le fil conducteur de la guerre depuis les années 1970, si elle lui a fourni sa raison, elle ne se réduit pas pour autant



à une logique cohérente à l'échelle du pays. Aucune catégorie d'analyse ne permet de l'interpréter de manière systématique : ni l'appartenance ethnique ou religieuse, ni l'obédience politique ou factionnelle, ni l'origine sociale ou provinciale n'en fournissent une clé d'interprétation définitive. Ce sont des logiques contingentes et locales qui, le plus souvent, ont prévalu. Ici, les *khan* ont essayé d'utiliser le djihad pour récupérer les terres dont les avait dépossédés la réforme agraire de 1979. Là, la guerre a permis à des sans terre de s'emparer de tenures foncières, souvent en arguant de leur sacrifice héroïque. Aucune ethnie n'a le monopole des cités résidentielles, et d'ailleurs celles-ci, toute *gated communities* et habitées en majorité par tel ou tel groupe ethnique qu'elles soient, n'ont pas un peuplement complètement homogène et accueillent dans certaines allées des familles d'origines autres. Au fond, la seule logique d'ensemble qui se dégage de la complexité de la question foncière dans son rapport à la guerre est décidément le souci de tous les dirigeants qui se sont succédés depuis l'arrivée au pouvoir de Najib, en 1986, de revenir au *statu quo ante* 1978. Quitte à obtenir des titres de propriété, plus ou moins convaincants, pour légitimer les héritages ou les acquisitions effectuées durant la guerre !

En bref, les *qumandan* ne sont peut-être pas entrés en guerre pour la terre, mais ils ont essayé d'en sortir par cette dernière, en se l'accaparant. Telle fut d'ailleurs l'une de leurs pommes de discorde avec les talibans : ceux-ci remettaient en cause les transactions réalisées entre 1978 et 1996, et donc les nombreuses confiscations effectuées après le départ des Soviétiques. Mais tel fut aussi l'enjeu des affrontements fratricides entre les *qumandan* eux-mêmes, de 1992 à 1996, en particulier durant les « batailles de Kaboul » qu'ils avaient divisée en cinq zones principales d'implantation et d'accaparement. Et, aujourd'hui, les rivalités entre les pouvoirs régionaux et le pouvoir central, ou entre les administrations, portent d'abord sur les opportunités foncières, en s'inscrivant dans la continuité de ce partage spatio-factionnel de la capitale.



Fig.9 - La mosquée de l'ayatollah Mohseni, dite Mosquée bleue, à Kaboul*

Conclusion

Plus de trente ans après son déclenchement, on comprend que le conflit d'Afghanistan est moins ethnoconfessionnel ou « anti-terroriste » que foncier, étant entendu que les différents conflits d'un autre ordre – matrimonial, testamentaire, ethnique, linguistique, spatial, politico-factionnel, générationnel, institutionnel, etc. – s'articulent aux logiques de la terre et les exacerbent. Les Afghans parlent des « trois z » : *zan* (la femme), *zamin* (la terre), *zar* (l'or, et par extension les devises étrangères). Ce sont les ressources de l'honneur, de l'enrichissement, de la domination politique (*gheymumiyat*), et aussi, ajouterai-je, de la violence dès lors qu'il n'y a jamais consensus absolu à ce propos, surtout dans les moments de changement social accéléré. On doit en tout cas souligner que les « trois z » n'ont plus rien de « traditionnel » dans le contexte actuel, où les cartes sont redistribuées (A. Pain). Ainsi, par exemple, de la place des femmes dans la société : l'exigence de leur scolarisation, en partie sous l'influence de la référence occidentale mais aussi du modèle iranien que rapatrient les migrants de retour, voulu ou contraint, au pays, leur accès, encore très limité, au marché du travail depuis 2001, notamment dans le secteur des ONG étrangères, leurs revendications en matière d'héritage, leur émancipation matrimoniale encore timide ont provoqué des conflits inédits dont les crimes dits d'honneur ou les suicides sont les symptômes tragiques.

Il est peu vraisemblable que le départ des forces étrangères et le retour au pouvoir des talibans qui pourrait s'ensuivre, par le biais de la négociation avec Hamid Karzai ou de la victoire militaire, puissent se solder par l'instauration de la paix sociale dans le pays, dont les milices ou les populations sont désormais surarmées. Et cela est d'autant moins plausible que la plupart des conflits qui le minent ont une historicité de terroir propre dont les tenants et les aboutissants remontent souvent à la fin du XIX^e siècle, lorsque le roi Abdul Rahman a systématiquement déplacé des populations pachtounes dans le Nord, pour protéger celui-ci de l'avancée russe tout en éloignant des sujets dissidents ou au contraire récompenser des fidèles, et ouvert les pâturages de l'Hindu Kuch aux nomades au prix de l'écrasement et de la fuite des Hazara (Tapper N., 1983). Au poids de l'histoire s'ajoute celui du changement social contemporain, à la suite d'une guerre de trente ans et de l'intervention militaire étrangère : en particulier celui du départ de millions de réfugiés ou d'émigrés (et, aujourd'hui, de leur retour partiel), des effets de leurs remises (*remittances*) tant monétaires que « sociales », de l'urbanisation, de la multiplication des institutions éducatives, du développement de la culture du pavot, de la transformation des rapports entre générations et genres, de l'arrivée de nouveaux acteurs (dont les ONG) qui ont bouleversé le marché de la terre et de l'immobilier aussi bien que celui de l'emploi, de l'ingérence des puissances étrangères qui font couler l'argent à flot (ou sont suspectées de le faire) et qui frappent de suspicion les bénéficiaires supposés de cette manne, taxés de trahir la cause nationale (G. Scalettaris ; N. Majidi). La résistance à l'occupation soviétique, sous le couvert unanimiste du djihad anti-communiste que



certains Afghans ne cessent d'invoker – « plus *qumandan* que moi tu meurs ! » – a elle-même contribué à faire prévaloir les logiques de terroir. En outre, la plupart des régions sont enclavées, soit du fait de l'insécurité soit faute de routes dignes de ce nom et de liaisons aériennes suffisantes, à l'instar des provinces centrales, par exemple celles de Ghor et de Daikundi, et sont livrées au bon vouloir de forces locales. La reproduction de la fragmentation politique dans la prochaine décennie semble donc acquise, mais elle ne conduira pas nécessairement à une résurgence, à l'échelle nationale, de la guerre des *qumandan*, sur le modèle de celle de 1992-1996.

Dans ce contexte, ce que l'on qualifie un peu hâtivement d'État central, et qui est d'ailleurs généralement juge et partie, notamment dans les affaires foncières, n'a aucun moyen de comprendre les conflits locaux qu'il prétend arbitrer. Son intervention est inévitablement intempestive pour être immédiatement captée et instrumentalisée par l'un des protagonistes au grand dam des autres : dans la province du Ghor, le seul fait d'avoir été choisi comme premier interlocuteur, au sens chronologique du terme, par ses représentants vous crédite de son soutien, ce qui peut être un avantage stratégique, mais aussi un inconvénient si celui-ci ne se matérialise pas sur le terrain et si les autres parties prenantes du conflit vous en tiennent grief. En d'autres termes, l'État, loin d'être pacificateur, est un facteur de conflictualité, fût-ce à son corps défendant. Il en est de même, a fortiori, des acteurs étrangers, qu'ils soient militaires ou civils, gouvernementaux ou associatifs, ou encore multilatéraux. Les alliances que ceux-ci nouent sur le terrain, les crédits qu'ils y déversent sont aussitôt façonnés par les paramètres opaques de la guerre sociale, et notamment de la question agraire, qu'ils nourrissent au lieu de l'apaiser.

Pour autant, il ne faut pas noircir le tableau. Dans les provinces, il existe des forces sociales, des *qumandan*, fussent-ils *free rider* (*ghair-i masoul*), et des procédures qui sont capables sinon de ramener la paix, du moins de limiter la violence en dégageant des compromis plus ou moins précaires, et de permettre un développement économique et social qui n'est pas négligeable. Il en est ainsi des gouvernorats peuplés en majorité de Hazara – au-delà du Hazarajat à proprement parler – remarquablement tranquilles, mais également de bon nombre de fiefs talibans, tels que la ville de Lashkarga, dans le Helmand, bien qu'il ne soit politiquement pas correct de le reconnaître. Il est également notable que la Chambre de Commerce ait pu mobiliser, en 2011, 65 000 électeurs, dont 39 000 dans les provinces, pour renouveler ses instances dirigeantes et qu'elle soit véritablement active dans celles-ci. Il existe bien une société afghane qui, à défaut d'être « civile », aspire à une certaine forme de civilité, de citadinité, de modernité, de développement, de cohabitation interethnique et interconfessionnelle, notamment dans les *shahrak* ou dans les institutions privées d'enseignement supérieur. Celle-ci n'a rien à voir avec la « société civile » des ONG internationales présentes dans le pays, dont l'audience tient à l'argent qu'elles distribuent, y compris pour mobiliser leur public et lui donner accès aux inévitables « formations » au monde moderne, au gré de traductions hasardeuses, non sans accroître les inégalités et les contentieux entre ceux qui en bénéficient et ceux qui en sont exclus. Et c'est bien cette société afghane que l'on voit se mobiliser pour

sauvegarder certains « biens communs » (*common goods*) : par exemple l'accès à l'eau, les vergers de pistachiers, les droits de passage que garantit l'idée de mitoyenneté (*shafa*) et que compromet désormais l'accaparement privé de la terre.

Dans son rapport à la guerre, la question foncière, en Afghanistan comme ailleurs, est donc un processus, plutôt qu'elle ne se réfère à un droit homogène et statique (*L. Alden Wily; A. De Lauri; A. Miszak & A. Monsutti; W. Mumtaz*). On pourrait ici reprendre le beau titre d'une anthropologue au sujet de la propriété au Kenya : *No Condition is Permanent* – ni celle de la terre, ni celle des appartenances identitaires ou des acteurs sociaux (Berry, 1993). Le problème est alors d'identifier le ou les processus dont la question foncière est le nom. Contrairement à ce que l'on entend souvent dire, elle révèle peut-être moins la fragilité d'un État « failli » que sa formation, notamment dans la sphère juridique, aussi difficile et conflictuelle qu'elle puisse paraître. Elle renvoie à des régimes successifs qui tous ont légiféré ou pris des décisions de justice, et qui sont aujourd'hui, peu ou prou, délégitimés. Si les textes adoptés et les jugements rendus, qui se sont superposés au fil du temps, s'en trouvent vulnérables, il n'en reste pas moins que l'autorité de la chose jugée dispose d'une certaine autonomie par rapport aux péripéties politiques et continue souvent de se voir reconnue par les acteurs sociaux. Ainsi, les ouvriers de l'usine textile Pol-i Khomri, à Baghlan, argueront aujourd'hui de leurs quinze ans d'ancienneté pour réclamer les lopins de terre que leur doit l'État, en témoignage inconscient d'un vrai sens de la continuité de celui-ci¹². Et, quelle que soit la cécité des autorités politiques eu égard à la complexité et à la profondeur historique des litiges fonciers, ces dernières n'en mènent pas moins des politiques publiques qui parfois ne sont pas dépourvues de subtilité. Ainsi, le ministère du Développement urbain (MUDA) évite aujourd'hui de qualifier d'« usurpation » (*ghasb*) certaines occupations illicites de terrains à des fins de construction de logements sauvages (*khod sar*, littéralement, « en faire à sa tête »), ce qui supposerait l'expulsion *manu militari* des squatters, et il préfère parler de « zones hors plan » (*sahat-i ghair-i palani*) susceptibles d'être progressivement viabilisées et juridiquement régularisées, pour maintenir la paix sociale¹³.

En bref, l'invention du droit foncier est bien cumulative, en dépit de l'instabilité gouvernementale. Et elle reste très aléatoire et contingente : la modification des rapports de force sur le terrain, à la faveur des soubresauts de la vie politique et militaire, est toujours de nature à renégocier le compromis établi entre les parties, éventuellement les armes à la main. Ainsi, c'est moins le retour possible des talibans au pouvoir qui angoisse les Afghans que la perspective d'une reprise des affrontements pour solder à meilleur compte – mais pour qui ? – les contentieux fonciers. Néanmoins, en même temps, la propriété foncière s'est individualisée, en particulier dans les *shahrak*, ce qui changerait les termes de la guerre pour la terre si celle-ci devait repartir et rendrait plus complexes les alignements factionnels.

12 Source : [<http://ariananews.af/regional-news; www.pajhwok.com/dr/2010/07/06>].

13 Voir par exemple le colloque organisé par le MUDA et l'USAID du 27 au 29 novembre 2011, sur l'habitat spontané à l'hôtel Setara à Kaboul : *Informal Settlement Upgrading & Formalization Workshop*.



Par ailleurs, la juridisation de la question foncière, y compris en tant que manifestation de l'accapement privé de la terre, est également indissociable des droits communaux de son usage (Assier-Andrieu, 1987). C'est au nom de la coutume que les *qumandan* entendent s'approprier la terre en vertu de leurs services rendus pendant la guerre. C'est également en son nom que les bailleurs de fonds prétendent justifier leurs décisions sur le terrain en se réfugiant derrière la consultation des assemblées de notables, sans trop s'interroger sur les rapports de force en leur sein. Et, *last but not least*, c'est aussi elle que convoquent les anthropologues ou les consultants pour fonder leurs analyses ! Il s'ensuit que la question foncière se conjugue au local. Et pourtant elle est bien d'ordre national. D'abord, parce que la « coutume », par exemple dite « pachtoune », est souvent d'envergure supralocale, notamment pour ce qui est du non-droit des femmes à l'héritage, voire universaliste quand elle se réclame de l'islam. Ensuite, et surtout, parce que l'émergence confuse d'un droit foncier a trait, depuis un siècle, à la formation d'un État central, voire national. Les conflits fonciers et les processus d'appropriation de la terre et de ses droits d'usage, dont ils ont été les vecteurs, se sont confondus avec des formes de purification ou d'exclusion ethnoconfessionnelle, au détriment par exemple des Hazara et des Hindous, ou de cooptation, par exemple à l'avantage des Sikhs, et ils ont accompagné une pachtounisation de la société qui est moins la domination d'un groupe ethnique particulier que l'adoption par les acteurs prétendant au pouvoir de son identité culturelle, quelles que soient leurs origines effectives.

Ainsi compris, l'État, dans son rapport à la terre et à la guerre, reste partie prenante de la « coutume » (*W. Mumtaz*; *A. Pain*; *A. De Lauri*; *L. Alden Wily*; *A.R. Sadeghi*). Par exemple, il contredit fréquemment les droits relatifs au voisinage (*shafa*) pour des travaux dits d'intérêt public en essayant de faire prévaloir ses exigences par le truchement de ses intermédiaires habituels, notables et autres *qumandan*, c'est-à-dire au prix d'une négociation avec les intérêts locaux, au demeurant contradictoires. Sans doute est-ce au détour de ces conflits que l'on identifie le mieux ce que l'on pourrait qualifier de société civile afghane, tant les droits de mitoyenneté (*shafa*) semblent prégnants et centraux dans l'histoire du pays. On y voit bien la société non pas hors de l'État, ou contre l'État, mais dans son rapport, aussi bien de collaboration que d'antagonisme, à l'État, et en même temps les relations qu'entretiennent entre eux les groupes ethniques, les groupes sociaux ou les groupes de genre. Au point que l'on peut se demander si la fameuse Ligne Durand, et les multiples contentieux dont elle est porteuse, n'est pas elle-même une affaire de *shafa*, tant à l'échelle interétatique qu'au sein de la nébuleuse pachtoune ! Le suggère également la vigueur avec laquelle les groupes ethniques Zouri, Khajeh, Barichi de Nimroz contestent la construction d'un poste de contrôle par les autorités iraniennes sur la bordure frontalière, en se basant sur des actes de propriété datant de 1931-1934 – un poste qui, selon eux, serait de nature à compromettre leurs droits de voisinage¹⁴.

Les lieux de pèlerinage sont également des révélateurs instructifs de

¹⁴ [www.pajhwok.com/dr/2011/10/04].

l'imbrication des logiques sociales. Juridiquement, ils prennent la forme de *waqf*, l'expression islamique de ce que l'on appelle aujourd'hui, en langage néolibéral, le partenariat public-privé, et que l'on a vu à l'œuvre dans l'aménagement des *shahrak*. Religieusement, ils peuvent amener les fidèles à faire leurs dévotions autour des mausolées royaux, comme à Kandahar, où reposent Ahmad Chah Baba (1722-1773), le souverain unificateur du pays, et Mirwais Hotaki (1673-1715), le leader panethnique de l'émancipation de Kandahar par rapport à la domination safavide, dont le fils occupera Ispahan et renversera la dynastie¹⁵, et à Jalalabad, où se trouve la tombe du roi constitutionnaliste de l'entre-deux guerres, Amanullah Khan (1892-1960). De plus en plus, des Afghans honorent aussi les mausolées de djihadistes érigés en héros nationaux, tels que Massoud, dans la vallée du Panjchir, ou le fils d'Ismaël Khan, Mirwais, à Herat, au grand dam des Pachtounes. Religieusement et ethniquement, les lieux de pèlerinage peuvent être des lieux de cohabitation et de compromis, comme à Mazar-i Sharif où les quelque 280 familles de *sayyed* qui officient dans le sanctuaire dédié au manteau d'Ali, en vertu de leurs droits historiques, – les *ishani* – sont tadjiks et sunnites, et dont le *waqf* est géré par le ministère en charge des biens de mainmorte depuis les années 1920. Les lieux de culte interviennent donc au point de rencontre de la religiosité, de l'accumulation, de la modernisation, de l'exercice du pouvoir d'État (et de sa privatisation), mais aussi des trois acteurs qui cristallisent les débats dans la société afghane contemporaine : les *qumandan*, les femmes, les talibans.

Si les étrangers quittent l'Afghanistan en 2014, ces trois acteurs, forts des changements enregistrés depuis trente ans et de leur propre conception de l'honneur social, y resteront bien entendu, et aucun des trois ne sera vraisemblablement en mesure d'éradiquer les deux autres. La terre demeurera leur grande affaire. Et même celle de tout un chacun. Au début des années 1970, 2 % des propriétaires, ceux que l'on nommait les « féodaux », possédaient 70 % des terres arables, même si la superficie de leur domaine ne dépassait pas 1 000 *jerib* (environ 200 hectares) (Dolatabadi, 1387/2008 : 70 et suivant). Aujourd'hui, la propriété foncière s'est généralisée à de multiples catégories sociales ou ethniques, sans s'être véritablement démocratisée ; elle s'est urbanisée ; et elle se traduit parfois par la possession de *shahrak* de plus de 3 000 *jerib*, en ville ou en zone périurbaine plutôt que dans les campagnes. Autrement dit, *zan* (la femme), *zamin* (la terre) et *zar* (l'or, les devises étrangères), ces facteurs centraux du pouvoir et de la distinction sociale que chacun se plaît à citer au risque d'« inventer la tradition » (Eric Hobsbawm & Terence Ranger), ont changé de nature, de place et d'acteurs. Ce qui ne simplifie en rien la question foncière et les conflits sociaux ou politiques qui lui sont liés, même si cela contribue à diluer leur radicalité en les émettant bien au-delà d'une logique binaire, qu'elle soit d'ordre ethnique ou religieuse.

15 Un Mirweiss Houtaki de la tribu duquel, soit dit en passant, est issu Molla Omar, chef décidément plus politique et nationaliste que religieux *stricto sensu*. Sur la vie et le mouvement de Mirweiss Houtaki, voir Mohammad Azam Sistani, 1362/1983, ch. 27.





Fig.10 - Quand il fait chaud, on se rafraîchit en Afghanistan comme ailleurs: vivement le jus de cerises à Mazar-i Sharif!*

* Crédit photographique (fig. 1 à 10) : Fariba Adelhkhah ©

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADELKHAH Fariba and OLSZEWSKA Zuzanna, 2007, « The Iranian Afghans », *Iranian Studies*, vol. 40 n° 2, avril, p. 137-165.
- AFSHAR-SISTANI Iraj, 1369/2000, *Safarnameh va khaterat-e Amir Abdolrahmah va tarikh-e afghanestan 1474-1900*, Téhéran, Moasese-ye entesharati amouzeshe-ye nasl-e danesh
- ALDEN WILY Liz, 2003, « Land Rights in Crisis: Restoring Tenure Security in Afghanistan. Kabul », Afghanistan Research and Evaluation Unit.
- ASSIER-ANDRIEU Louis, 1987, *Le Peuple et la loi. Anthropologie historique des droits paysans en Catalogne française*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- BERRY Sara, 1993, *No Condition is Permanent. The Social Dynamics of Agrarian Change in Sub-Saharan Africa*, Madison, Wisconsin University Press.
- CANTFIELD Robert Leroy, 1973, *Faction and Conversion in a Plural Society: Religious Alignments in the Hindu Kush*, Anthropological Papers L, Ann Arbor: Museum of Anthropology, University of Michigan.
- CENTLIVRES Pierre et Micheline, 1988, *Et si on parlait de l'Afghanistan*, édition de la Maison des sciences de l'homme.
- DOLATABADI Basir Ahmad, 1387/2008, *Shinasnamih Afghanistan*, Téhéran, Erfan (4^e édition).
- DORRONSORO Gilles, 2000, *La Révolution afghane. Des communistes aux tâlebân*, Paris, Karthala, 350 p.
- FOLEY Conor, 2007, « Housing, Land, and Property Restitution Rights in Afghanistan » in Scott Leckie, ed., *Housing, Land, and Property Rights in Post-Conflict United Nations and Other Peace Operations. A Comparative*

- Survey and Proposal for Reform, Cambridge, Cambridge University Press, p. 136-178.
- GHOBAR Mir Gholam Mohammad, 1388/2009, *Afghanistan dar masir-i tarikh*, Peshawar, Khavar enterprises.
- GIUSTOZZI Antonio, 2006, « À qui est l'Afghanistan ? », *Outre-Terre* 16, p. 197-213.
- JAYAWARDHANA Tilani & JAYAWEERA Roshini, 2011, « Afghanistan », in Saman KEREGAMA, *Migration, Remittances, and Development in South Asia*, Los Angeles, Sage Publications, p. 233-264
- MCCHESNEY Robert Duncan, 1991, *Waqf in Central Asia: Four Hundred Years in the History of a Muslim Shrine, 1480-1889*, Princeton, Princeton University Press.
- MONSUTTI Alessandro, 2004, *Guerres et migrations. Réseaux sociaux et stratégies économiques des Hazaras d'Afghanistan*, Neuchâtel, Éditions de l'Institut d'ethnologie, Paris, Édition de la Maison des sciences de l'Homme.
- MUNZELE MAIMBO Samuel, 2003, *The Money Exchange Dealers of Kabul. A Study of the Hawala System in Afghanistan*, Washington, The World Bank (World Bank Working Paper n° 13).
- RANJBAR Kabir, 1364/1985, « Tarkib-a ijtimai-i rustaiyan wa munasibat-a arzi dar Afghanistan ghabl az inqilab », *Aryana* 352, p. 1-41.
- 365/1986, « Roshd-i Sarmayadari wa tarkiba ijtimai-i ahali-ya shari dar afghanistan ghabl az inqilab », *Aryana* 355, p. 1-50.
- ROY Olivier, 1985, *L'Afghanistan. Islam et modernité politique*, Paris, Le Seuil.
- 2004, *Afghanistan : la difficile reconstruction d'un État*, Paris, Institut d'études de sécurité (Cahier de Chaillot, n° 73).
- RUBIN Barnett R., 1995, *The Fragmentation of Afghanistan. State Formation and Collapse in the International System*, New Haven, Yale Univ. Press.
- SISTANI Mohammad Azam, 1367/1988, monasebat-i arzi wa shivahaya barkhord ba masala-i zamin wa ab dar afghanistan (salha-i haftad wa hashtad-i gharna bistum), Kaboul, Markaza ulum-i ejtimai-i adakami-i ulum jumhuriya Afghanistan.
- 1362/1983, malakiyat-i arzi wa jonbishha-ya dahghani dar khurasan-i ghorun-i wosta, Kaboul, Markaza ulum-i ejtimai-i adakami-i ulum jumhuriya Afghanistan.
- TAPPER Nancy, 1983, « Abd al-Rahman's North-West Frontier: the Pashtun colonisation of Afghan Turkistan », in Richard TAPPER (ed.), 1983, p. 233-261.
- TAPPER Richard (ed.), 1983, *The Conflict of Tribe and State in Iran and Afghanistan*, New York, St Martin's Press.
- 2008, « Who are the Kuchi? Nomad self-identities in Afghanistan », *Journal of the Royal Anthropological Institute* 14, p. 97-116.

